

Communication

Modification de l'annexe 9 de la Convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale¹

Entrée en vigueur le 11 juillet 2005

La modification arrêtée le 7 mars 2005 par le Conseil de l'Organisation de l'aviation civile internationale portant sur l'annexe 9 à la convention du 7 décembre 1944 relative à l'aviation civile internationale et mentionnée à l'art. 122*f*, al. 1, de l'ordonnance du 14 novembre 1973 sur l'aviation (OSAv)², n'est pas publiée au Recueil officiel des lois fédérales. Le texte de la modification peut être consulté auprès de l'Office fédéral de l'aviation civile ou obtenu auprès de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale³.

24 janvier 2006

Chancellerie fédérale

¹ RS **0.748.0**

² RS **748.01**

³ Organisation de l'aviation civile internationale
Groupe de la vente des documents,
999, rue de l'Université
Montréal, Québec, Canada H3C 5H7

